

Votants : 79

Convocation du Conseil d'Agglomération :  
le 21 mars 2023

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 27 mars 2023

### **TRANSPORTS ET MOBILITÉ - INFRASTRUCTURES CYCLABLES - APPEL À PROJET FONDS MOBILITÉS ACTIVES - AJUSTEMENT DU PROGRAMME DE MAÎTRISE D'ŒUVRE MAGNÉ / BESSINES / NIORT**

#### **Titulaires et suppléants présents :**

Stéphanie ANTIGNY, Jérôme BALOGE, Ségolène BARDET, Fabrice BARREAULT, Daniel BAUDOUIN, Jacques BILLY, Gérard BOBINEAU, Claude BOISSON, Marie-Christelle BOUCHERY, Cédric BOUCHET, Yamina BOUDAHMANI, Sophie BOUTRIT, Christian BREMAUD, Sophie BROSSARD, Françoise BURGAUD, Alain CANTEAU, Alain CHAUFFIER, Clément COHEN, Thierry DEVAUTOUR, Romain DUPEYROU, Emmanuel EXPOSITO, Noélie FERREIRA, François GIBERT, Cathy Corinne GIRARDIN, Anne-Sophie GUICHET, Christophe GUINOT, François GUYON, Thibault HEBRARD, Florent JARRIAULT, Nadia JAUZELON, Yann JEZEQUEL, Guillaume JUIN, Gérard LABORDERIE, Anne-Lydie LARRIBAU, Alain LECOINTE, Gérard LEFEVRE, Philippe LEYSSENE, Alain LIAIGRE, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Sébastien MATHIEU, Philippe MAUFFREY, Dany MICHAUD, Marie-Paule MILLASSEAU, Lucy MOREAU, Aurore NADAL, Rose-Marie NIETO, Frédéric NOURRIGEON, Michel PAILLEY, Richard PAILLOUX, Eric PERSAIS, Claire RICHECOEUR, Corinne RIVET BONNEAU, Nicolas ROBIN, Agnès RONDEAU, Jean-François SALANON, Dominique SIX, Johann SPITZ, Philippe TERRASSIN, Séverine VACHON, Yvonne VACKER, Nicolas VIDEAU, Florence VILLES, Valérie VOLLAND, Lydia ZANATTA.

#### **Titulaires absents ayant donné pouvoir :**

Jeanine BARBOTIN à Elmano MARTINS, Jean-Michel BEAUDIC à Elisabeth MAILLARD, François BONNET à Clément COHEN, Christelle CHASSAGNE à Thibault HEBRARD, Olivier D'ARAUJO à Philippe LEYSSENE, Jean-Pierre DIGET à Claude BOISSON, Gérard EPOULET à Yann JEZEQUEL, Lucien-Jean LAHOUSSE à Anne-Lydie LARRIBAU, Bastien MARCHIVE à Jérôme BALOGE, Franck PORTZ à Jacques BILLY, Florent SIMMONET à Romain DUPEYROU, Mélina TACHE à Noélie FERREIRA.

#### **Titulaires absentes :**

Annick BAMBERGER, Patricia DOUEZ.

#### **Titulaire absent excusé :**

Marcel MOINARD.

**Président de séance :** Jérôme BALOGE

**Secrétaire de séance :** Aurore NADAL

## **COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS**

### **CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU LUNDI 27 MARS 2023**

#### **TRANSPORTS ET MOBILITÉ - INFRASTRUCTURES CYCLABLES - APPEL À PROJET FONDS MOBILITÉS ACTIVES - AJUSTEMENT DU PROGRAMME DE MAÎTRISE D'ŒUVRE MAGNÉ / BESSINES / NIORT**

Madame **Anne-Sophie GUICHET**, Déléguée du Président, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Dans le cadre de l'appel à projet Fonds mobilités actives lancé par l'Etat en 2020 et en cohérence avec ses travaux sur le développement des infrastructures cyclables, la Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN) a réalisé une étude pré-opérationnelle pour l'aménagement des itinéraires Magné/Bessines/Niort. Ceux-ci desservent directement le Technopôle de Noron (3 000 emplois, siège du pôle universitaire) ainsi que les zones d'activités de Saint-Liguaire et de la Mude (près de 6 000 emplois). Ils résorbent également les principales discontinuités rencontrées entre ces communes et le cœur d'agglomération.

Grâce à cette étude, la CAN est lauréate de l'appel à projet pour un montant estimatif de subventions de 883 000 € pour l'aménagement de l'avenue de Sevreau et de la rue des Trois Ponts, principales discontinuités cyclables sur le secteur.

Par délibération du 27 septembre 2021, le Conseil d'Agglomération de la Communauté d'Agglomération du Niortais a adopté la convention de cofinancement avec l'Etat pour la réalisation de ces aménagements.

Par délibération du 26 septembre 2022, le Conseil d'Agglomération de la Communauté d'Agglomération du Niortais a validé le programme de maîtrise d'œuvre concerné, pour un montant de travaux estimé à 2 338 000 € HT (valeur septembre 2020), et un montant total d'opération estimé à 2 592 000 € HT (avec estimation des honoraires, frais annexes et foncier).

Par courrier en date du 15/02/2023, la commune de Bessines a annoncé son incapacité à assurer le cofinancement de la section de la rue des Trois Ponts située sur son territoire. Dans le cadre de la crise énergétique actuelle, celle-ci a en effet été contrainte de réorienter ses crédits vers des projets de rénovation urgents de certains bâtiments municipaux. Elle a également précisé son intérêt pour le développement des mobilités douces et notamment la liaison cyclable vers Niort, avec la possibilité pour elle d'investir jusqu'à 100K€ par an sur cette thématique.

En conséquence, et tenant compte du périmètre initial de l'étude pré-opérationnelle, il est proposé de substituer l'itinéraire via l'avenue de la Rochelle (rue Pierre Mendès-France, rue des Charmes, avenue de la Rochelle) à la rue des Trois Ponts. Celui-ci permet la desserte directe des zones d'activités des Portes du Marais, de Saint-Liguaire et du Technopôle de Noron. Il répond également à la forte demande des entreprises dans ce secteur afin de faciliter les mobilités du quotidien. L'aménagement de l'avenue de Sevreau est également maintenu.

Le montant de travaux estimé est de 2 349 000€ HT pour un montant total d'opération de 2 621 000 € HT (frais de maîtrise d'œuvre inclus).

Cette modification a fait l'objet d'un accord de principe de l'Etat pour le maintien de la subvention de 883 460€. A ce titre, un courrier en ce sens est annexé à la présente délibération dans l'attente d'un avenant à la convention qui sera proposé à l'adoption en Conseil d'Agglomération du 9 mai 2023.

Conformément aux prescriptions du Schéma directeur cyclable, s'agissant d'itinéraires d'intérêt intercommunal la CAN assurera la maîtrise d'ouvrage et sa participation financière interviendra à hauteur de 70% du reste à charge après cofinancement, tandis que les communes financeront les 30% restants.

**Plan de financement prévisionnel :**

Le plan de financement présenté ci-dessous comprend :

- Le coût estimatif des travaux,
- Les frais de maîtrise d'œuvre estimatifs,
- Les frais d'études complémentaires et frais annexes estimatifs.

Répartition	Subvention € HT	Autofinancement € HT	
CAN		1 251 000	
Niort	883 000	333 000	
Bessines		154 000	<b>TOTAL</b>
<b>TOTAL</b>	<b>883 000</b>	<b>1 738 000</b>	<b>2 621 000</b>

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve le programme d'aménagement des itinéraires cyclables Magné / Bessines / Niort,
- Approuve l'enveloppe financière affectée aux travaux de 2 349 000 € HT (valeur septembre 2021), ainsi que le montant total d'opération de 2 621 000 € HT (hors foncier),
- Autorise le lancement de la consultation de maîtrise d'œuvre estimée à 189 000 € HT et la signature du marché en découlant,
- Approuve le plan de financement ci-dessus et autoriser le Président, ou la Déléguée du Président, à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 79

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

**Aurore NADAL**

**Anne-Sophie GUICHET**

**Secrétaire de séance**

**Déléguée du Président**